

Modèle : T4002ES

Qui fournit la garantie?

Cette garantie vous est fournie par Daikin Comfort Technologies Manufacturing, L.P. (« Daikin »), qui garantit ce thermostat (« produit »), tel que décrit ci-dessous.

À quel type d'installations cette garantie s'applique-t-elle?

Cette garantie s'applique aux produits installés dans les résidences non occupées par le propriétaire.

Quels produits cette garantie ne couvre-t-elle pas?

Cette garantie ne couvre pas :

- Les produits commandés sur Internet, par téléphone ou par d'autres moyens électroniques, sauf si l'appareil est installé par un concessionnaire adhérent à toutes les lois fédérales, lois d'État, codes locaux, politiques et exigences de licence.
- Les produits installés en dehors des États-Unis ou de leurs territoires, ou du Canada.
- Les produits installés dans des bâtiments autres que les résidences occupées par leurs propriétaires, tels que les immeubles non résidentiels ou des résidences non occupées par le propriétaire.
- Une garantie différente, décrite dans la section « Garantie pour les résidences non occupées par le propriétaire » ci-dessous, s'applique aux produits installés dans des bâtiments non résidentiels ou dans des résidences non occupées par le propriétaire.

Quels problèmes cette garantie couvre-t-elle?

Cette garantie couvre les défauts de matériaux et de fabrication qui se présentent lors d'une utilisation et d'un entretien normaux.

Autres garanties

Cette garantie est prioritaire sur toute autre garantie expresse. **TOUTES LES GARANTIES TACITES DE DAIKIN, Y COMPRIS SANS S'Y LIMITER LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE CETTE GARANTIE.** Certains états et provinces n'autorisent pas les limitations sur la durée d'une garantie tacite, par conséquent, cette exclusion peut ne pas s'appliquer pour vous.

Quels problèmes cette garantie ne couvre-t-elle pas?

Daikin n'est pas responsable :

- Des dommages ou de la nécessité de réparations ou de remplacement du contrôle résultant d'une mauvaise installation ou application.

www.goodmanmfg.com

Pour plus d'informations sur cette garantie, veuillez contacter le service consommateurs au (877) 254-4729 ou par courrier à 19001 Kermier Road, Waller, Texas 77484

- Des dommages qui sont le résultat d'inondations, d'incendies, de vents, de foudre, de catastrophes naturelles, d'accidents, d'une atmosphère corrosive ou d'autres conditions indépendantes du contrôle de Daikin.
- Des dommages ou de la nécessité d'une réparation ou d'un remplacement de ce contrôle découlant de l'utilisation de composants ou d'accessoires non compatibles avec ce contrôle.
- De l'entretien normal comme décrit dans le manuel d'installation et d'utilisation.
- Des pièces ou des accessoires non fournis ou désignés par le fabricant.
- Des dommages ou de la nécessité de réparations ou du remplacement du contrôle résultant d'un mauvais entretien, utilisation ou exploitation.
- Des dommages ou de l'échec du contrôle en raison d'une interruption, d'une surtension ou d'une fluctuation du service électrique ou d'un service électrique inadéquat.
- De tout dommage ou besoin de réparation causé par des conduites d'eau gelées ou cassées, des dégâts dus à l'eau, une intrusion d'humidité, de la moisissure ou toute autre croissance biologique.
- Des modifications de l'apparence du contrôle qui n'affectent pas ses performances.
- Du remplacement des fusibles et du remplacement ou de la réinitialisation des disjoncteurs.

Quand commence la garantie?

La garantie commence à la « date d'installation ». La date d'installation est l'une des quatre dates suivantes en fonction des circonstances de l'achat :

- (1) Pour les contrôles installés dans des résidences nouvellement construites, la date d'installation est la date à laquelle le propriétaire achète la résidence auprès du constructeur.
- (2) Pour les contrôles installés dans des résidences existantes, la date d'installation est la date à laquelle le contrôle est originellement installé.
- (3) Sauf pour les résidents de Californie, pour les produits dont la date à laquelle le propriétaire achète la résidence au constructeur ou la date de l'installation initiale du contrôle ne peuvent pas être vérifiées, la date de l'installation est de trois mois après la date de fabrication inscrite sur l'appareil.
- (4) Sauf pour les résidents de Californie, pour les produits dont la date de fabrication n'est pas indiquée, si la date à laquelle le propriétaire achète la résidence du constructeur ou la date d'installation originale du contrôle ne peut être vérifiée, la date d'installation est la date d'installation initiale du groupe compresseur-condenseur auquel le contrôle est combiné.

Pièce N° PWGSTATGNB
07/2023

Dieu merci pour Goodman

Modèle : T4002ES

Quelle est la durée de couverture de la garantie?

La garantie dure jusqu'à 5 ANS après la date d'installation. Cette période de garantie ne se prolonge pas suite au retrait du produit de l'emplacement où il a été installé à l'origine. Le remplacement d'un produit en vertu de cette garantie n'a pas pour effet de prolonger la période de garantie. En d'autres termes, Daikin ne garantit un produit de rechange que pour la période restante de la garantie applicable sur la pièce d'origine.

Que fera Daikin pour corriger des problèmes?

Daikin fournira un produit de rechange sans aucun frais uniquement pour le produit, pour remplacer tout produit qui s'avère être défectueux à cause de vices de fabrication ou de matériaux lors d'une utilisation et d'un entretien normaux pendant la période de garantie. Fournir le produit de rechange est la seule responsabilité de Daikin en vertu de cette garantie.

LES RECOURS APPLICABLES DÉCRITS DANS CETTE SECTION SONT LES SEULS RESPONSABILITÉS DE DAIKIN, ET LES SEULS RECOURS DU PROPRIÉTAIRE, POUR TOUTE VIOLATION DE CETTE GARANTIE OU DE TOUTE GARANTIE IMPLICITE.

Qu'est-ce que Daikin ne fera pas pour corriger des problèmes?

Daikin ne paiera pas pour :

- Les coûts associés à la main-d'œuvre, au transport ou à tout autre frais associé à l'entretien, à la réparation ou au fonctionnement du produit, à la désinstallation de tout produit défectueux ou à l'installation de tout produit de rechange.
- Les coûts d'électricité ou de carburant, ou l'augmentation des coûts d'électricité ou de carburant, y compris l'utilisation supplémentaire inhabituelle de chaleur électrique.
- L'hébergement ou les frais de transport.

QU'UNE DEMANDE SOIT BASÉE SUR LA NÉGLIGENCE OU D'AUTRES DÉLITS, LA VIOLATION DE LA GARANTIE OU TOUTE AUTRE VIOLATION DE CONTRAT OU TOUTE AUTRE THÉORIE, NI DAIKIN NI SES FILIALES NE SERA RESPONSABLE DES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA PERTE DE PROFITS, LA PERTE D'UTILISATION D'UN PRODUIT, LES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES D'USAGE GÉNÉRAL OU LES DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ. Certains états et provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages consécutifs ou indirects, par conséquent l'exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer pour vous.

Comment le propriétaire peut-il recevoir le service de garantie?

S'il y a un problème avec le produit, contactez un concessionnaire agréé.

Pour recevoir un produit de rechange, un concessionnaire agréé doit apporter le produit défectueux à un distributeur de produits de chauffage et de climatisation Daikin.

Pour en savoir plus sur la garantie, veuillez écrire aux services de soutien aux propriétaires, 19001 Kermier Road, Waller, Texas 77484.

Cette garantie vous confère des droits particuliers garantis par la loi et vous pouvez aussi en avoir d'autres qui varient d'un état à l'autre et d'une province à l'autre.

Garantie pour les résidences non occupées par le propriétaire

Les produits installés dans des bâtiments non résidentiels ou dans des résidences non occupées par le propriétaire sont garantis pour une période allant jusqu'à 1 AN après la date d'installation. **CETTE GARANTIE TIENT LIEU DE TOUTE AUTRE GARANTIE, PAR DAIKIN OU SES FILIALES, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU POUR UN RAISON PARTICULIÈRE.** Sous réserve des limitations supplémentaires énoncées dans ce paragraphe, toutes les autres dispositions de la garantie limitée s'appliquent aux produits installés dans des bâtiments non résidentiels ou dans des résidences non occupées par le propriétaire.

Les résidents du Québec

Les dispositions d'arbitrage de la présente garantie ne sont pas applicables aux résidents du Québec.

Où un recours juridique peut-il être présenté?

CLAUSE D'ARBITRAGE. IMPORTANT. Veuillez lire cette clause d'arbitrage. Elle affecte vos droits.

1. **Parties :** Cette clause d'arbitrage affecte vos droits contre Daikin Comfort Technologies North America, Inc. et ses filiales, y compris, mais sans s'y limiter, Daikin Comfort Technologies Manufacturing, L.P., et ses ou leurs employés ou agents, successeurs ou ayants droit, qui ensemble sont désignés ci-dessous par « nous » ou « notre » pour plus de commodité.
2. **OBLIGATION D'ARBITRAGE :** À L'EXCEPTION DES STIPULATIONS CI-DESSOUS, TOUT LITIGE ENTRE VOUS ET NOUS SERA DÉCIDÉ PAR VOIE D'ARBITRAGE NEUTRE ET EXÉCUTOIRE AU LIEU D'ÊTRE PORTÉ DEVANT LES TRIBUNAUX OU DE FAIRE L'OBJET D'UN PROCÈS DEVANT JURY. Le mot « litige » aura l'acception la plus large possible permise par la loi. Il inclut tout litige, réclamation ou différend découlant de ou en relation avec votre achat de ce produit, de toute garantie du produit, ou de l'état du produit. Il inclut également la détermination de la portée

Modèle : T4002ES

- ou de l'applicabilité de la présente Clause d'arbitrage. L'obligation d'arbitrage s'applique à toutes les réclamations contractuelles et délictuelles, conformément aux lois, ou pour toute autre raison.
3. **RENONCIATION À L'ARBITRAGE COLLECTIF : L'ARBITRAGE AURA LIEU SUR UNE BASE INDIVIDUELLE. DANS LE CAS OÙ UN LITIGE FAIT L'OBJET D'UN ARBITRAGE, VOUS ET NOUS RENONÇONS EXPRESSÉMENT À TOUT DROIT DE PARTICIPER EN TANT QUE REPRÉSENTANT D'UN GROUPE OU DE MEMBRE D'UN GROUPE À TOUT RECOURS COLLECTIF AUQUEL VOUS AURIEZ DROIT CONTRE NOUS OU AUQUEL NOUS AURIONS DROIT CONTRE VOUS, OU ENCORE EN TANT QUE PROCUREUR PRIVÉ OU À TOUT AUTRE TITRE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. VOUS ET NOUS RENONCEONS ÉGALEMENT À TOUT DROIT DE PARTICIPER À TOUTE ACTION COLLECTIVE OU REPRÉSENTATIVE SOUS TOUTE FORME, Y COMPRIS TOUT ARBITRAGE COLLECTIF OU TOUTE JONCTION D'ARBITRAGES INDIVIDUELS.**
4. *Communication préalable et autres droits* : La communication préalable et le droit de faire appel dans une procédure d'arbitrage sont généralement plus limités que dans un procès judiciaire. Cela s'applique à vous et à nous. Certains droits que vous ou nous pourrions avoir devant un tribunal ne seront pas disponibles dans une procédure d'arbitrage. Veuillez lire la présente Clause d'arbitrage et consulter les règles des organisations d'arbitrage énumérées ci-dessous pour obtenir davantage d'informations.
5. **CHOIX D'UNE COUR DES PETITES CRÉANCES : VOUS POUVEZ CHOISIR DE PORTER TOUT LITIGE ENTRE VOUS ET TOUT OU PARTIE D'ENTRE NOUS DEVANT UNE COUR DES PETITES CRÉANCES, AU LIEU DE L'ARBITRAGE, SI LE LITIGE SATISFAIT À TOUTES LES EXIGENCES POUR EN SAISIR LADITE COUR.**
6. *Loi applicable* : Pour les résidents des États-Unis, les procédures et les effets de l'arbitrage seront régis par le Federal Arbitration Act (9 U.S.C. § 1 et suivants) et non par les lois des États respectifs sur l'arbitrage, sauf dans l'Oregon et dans le Wisconsin, où la loi de l'État respectif s'appliquera. Pour les résidents du Canada, les procédures et les effets de l'arbitrage seront régis par la loi d'arbitrage applicable de la province dans laquelle vous avez acheté votre contrôle. La loi régissant vos droits de garantie de fond et autres réclamations sera la loi de l'État ou de la province où vous avez acheté et installé votre contrôle. Tout tribunal compétent peut prononcer un jugement sur la sentence arbitrale.
7. *Règles de l'arbitrage* : Si le montant en litige est inférieur à 250 000 \$, l'arbitrage sera décidé par un arbitre unique. Si le montant en litige est supérieur ou égal à 250 000 \$,
- l'arbitrage sera décidé par un groupe de trois arbitres. L'arbitre sera choisi selon les règles de l'organisme d'arbitrage saisi. Les résidents des États-Unis peuvent choisir JAMS (1920 Main Street, Ste. 300, Irvine, Californie 92614, www.jamsadr.com), ou, sous réserve de notre accord, tout autre organisme d'arbitrage. En outre, les résidents au Canada peuvent choisir l'ADR Institute du Canada (234 Eglinton Ave. East, Suite 405, Toronto, Ontario, M4P 1K5, www.amic.org). Les règles de ces organismes peuvent être obtenues en contactant ces organismes ou en visitant leurs sites Web. Si les règles de l'organisme d'arbitrage choisi entrent en conflit avec la présente Clause d'arbitrage, les stipulations de la présente Clause d'arbitrage prévalent. La sentence du ou des arbitre(s) sera définitive et exécutoire entre les parties.
8. *Lieu de l'audience d'arbitrage* : À moins que la loi applicable n'en dispose autrement, l'audience d'arbitrage pour les résidents des États-Unis sera menée dans le district fédéral dans lequel vous résidez (dans votre région) ou, pour les résidents du Canada, dans la province dans laquelle vous résidez et, si vous choisissez, sera en personne.
9. *Coûts de l'arbitrage* : Chacune des parties est responsable du paiement des honoraires de ses avocats et experts, ainsi que des autres coûts et frais, sauf disposition contraire de la loi applicable. Nonobstant la phrase précédente, et sauf disposition contraire de la loi applicable, si vous êtes un consommateur en vertu des règles JAMS : (a) si vous initiez un arbitrage, Daikin paiera votre part des frais et honoraires facturés par l'organisation d'arbitrage et le ou les arbitre(s) au-delà des premiers 200 \$; et (b) si Daikin initie l'arbitrage, Daikin paiera tous les coûts et frais facturés par l'organisation d'arbitrage et le(s) arbitre(s).
10. *Maintien et caractère exécutoire de la présente Clause d'arbitrage* : La présente Clause d'arbitrage survivra à l'expiration ou à la résiliation, ou encore à tout transfert, de la garantie de votre produit. Si la présente Clause d'arbitrage, à l'exception des renonciations aux droits d'action collective, est déclarée inexécutable en tout ou en partie pour quelque raison que ce soit, le reste de la présente clause ainsi que la garantie resteront en vigueur. Si, dans le cas où des allégations d'action collective ont été faites, la renonciation aux droits d'action collective contenue dans la présente garantie est déclarée inexécutable au regard de tout ou partie du litige, les parties du litige auxquelles la renonciation à l'action collective a été déclarée inapplicable seront disjointes et portées devant les tribunaux sans référence à, ni application de, la présente Clause d'arbitrage. Toutes les autres parties restantes seront traitées dans le cadre de la procédure d'arbitrage.

Pièce N° PWGSTATGNB
07/2023

Dieu merci pour Goodman